

FINANCES – RESIDENCE DES ANGLAISES  
RESPONSABILITÉ CIVILE  
SINISTRES – PRISE EN CHARGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-047

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie WIART.

Une résidente de la Résidence Autonomie « Les Anglaises » a, en sortant du garage de la Résidence, crevé un pneu de son véhicule (en cause une vis présente dans le pneu) il s'agit de :

Madame Viviane T. demeurant au 23 Rue des Anglaises – Résidence des Anglaises à Cambrai.

La Responsabilité Civile du Centre Communal d'Action Sociale est bien engagée, le contrat prévoit une franchise de 100.00€ supérieure au montant des dommages évalués à 33,95€.

Dans ces conditions, il y a bien lieu de régler le montant de la facture à la bénéficiaire.

**Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :**

- **De rembourser à l'intéressée la somme de 33,95€ en dédommagement de ce sinistre.**
- **De dire que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la Résidence des Anglaises.**

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

